

Article 1 – Description

GoTombola, SAS au capital de 1000 Euros, immatriculée au RCS de Beauvais sous le numéro 905 398 129, dont le siège social est situé 147 RUE D'EN HAUT 60250 ANSACQ, organise le 18 octobre 2023 inclus, une loterie gratuite, sans obligation d'achat, permettant à une association française de gagner une carte cadeau de 500€.

Article 2 – Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine. La participation est limitée à une seule personne par foyer. Ce jeu est exclusivement réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices, des distributeurs et de leur famille et de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce règlement.

Article 3 – Modalités

Pour participer au jeu, il suffit de s'inscrire sur le site Internet <https://pages.gotombola.co/g/GIED612> sur le formulaire prévu à cet effet. Le seul fait de s'inscrire implique la participation au tirage au sort permettant de gagner. Le jeu est limité à une participation par association (même coordonnées). Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera souverainement tranché par la société organisatrice, qui se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce tirage au sort en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 4 – Dotation

Après le tirage au sort effectué informatiquement le 18 Octobre 2023 à 17h00, un des participants ayant validé sa participation gagnera une carte cadeau d'une valeur de 500€.

Article 5 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé informatiquement avec les outils fournis par la société GoTombola. Le résultat du tirage au sort sera accessible depuis la page de l'opération et le gagnant sera notifié par la société GoTombola. Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation de son nom, prénom, adresse, image animée ou non, voix, écrits, afin de servir de témoignage lié au jeu et à la communication de la société organisatrice sauf s'il renonce à son lot.

Article 6 – Litiges et responsabilités

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité, des différents documents d'annonces de jeu et des instructions y figurant, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, d'annuler, de modifier ou de proroger le présent règlement si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait. Elle ne pourra être tenue pour responsable au cas où le jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

Article 7 – Attribution de compétences

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 8 – Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés" et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants, notamment lors de leur connexion et de leur inscription sur le site.

Les participants autorisent la société organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant. Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la prise en compte de la participation de chaque participant et de sélectionner les gagnants par la voie d'un tirage au sort.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : contact@gotombola.co

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Et, à compter de l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les participants disposeront, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. A compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants auront, en outre, la faculté de s'adresser au délégué à la protection des données de la société organisatrice.

Les participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site www.bloctel.gouv.fr.